

# Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

## Décisions 2020.P 09 à 2020.P 36

Février 2020 à septembre 2020

# Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION  
DU COMITÉ SYDICAL  
depuis le 19 février 2020

## Comité syndical du 03 octobre 2020

2020.P 09	Marché « Mission de déploiement de la marque Inspiration Vercors sur les réseaux sociaux », choix du prestataire pour le marché.
2020.P 10	Marché « Analyse cartographique des vieux boisements », choix du prestataire pour le marché.
2020.P 11	Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.
2020.P 12	Convention avec EDF et le Département de l'Isère pour le passage du sentier de la grotte Bournillon, inclus au PDIPR de l'Isère
2020.P 13	Marché « Conception graphique et mise en page des outils de communication », choix du prestataire pour le marché.
2020.P 14	Conventions pour les interventions artistiques-culturelles et pédagogiques dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte ».
2020.P 15	Marché « Évolution de l'espace web avec questionnaire évaluatif », choix du prestataire pour le marché.
2020.P 16	Convention avec GLÉNAT ÉDITIONS pour la publication de l'ouvrage « Voyages à vélo et vélo électrique dans le Vercors » .
2020.P 17	Avenant n°1 à la convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réalisation d'une étude pour une meilleure connaissance des aspects « viande » de la race Villard de Lans et la réalisation de supports de communication.
2020.P 18	Convention 2020 avec l'Association La Feuille de Sauge, pour la mise en place du suivi des effectifs de la Tulipe sauvage sur Die dans le cadre du plan d'actions pour la préservation de la Tulipe sauvage.
2020.P 19	Marchés « Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : Études, entretien et pédagogie », choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 5.
2020.P 20	Marché « Accompagnement à la conception d'une stratégie de communication engageante pour une mobilité partagée », choix du prestataire pour le marché.
2020.P 21	Convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Vercors et la Commune de Vassieux en Vercors pour mutualisation du personnel des services techniques
2020.P 22	Achat de deux véhicules Duster essentiel Blue de couleur blanche pour la Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors

2020.P 23	Marchés « Mission Photo », choix des prestataires pour les lots 1, 2,3,4 et 5.
2020.P 24	« Étude de faisabilité du rapprochement des marques Esprit Parc national et Valeurs Parc naturel régional & Élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan d'action triennal » : constitution d'un groupement de commande.
2020.P 25	Marché « Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : Études, entretien et pédagogie », choix du prestataire pour le lot 4.
2020.P 26	Modification intervenue en cours de marché: Avenant n°1 au marché « Création d'un outil digital pour la découverte du territoire (Action POIA2271 Road Trip) ».
2020.P 27	Choix du prestataire pour l'assurance « dommages ouvrage » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420)
2020.P 28	Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°1 au marché « Suivi hydrologique sur les bassins versant de la Bourne et du Furon ».
2020.P 29	Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°1 au marché « Réalisation d'un film pour l'Espace D au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) ».
2020.P 30	Contrat de cession pour le spectacle-concert organisé le 24 juillet 2020 à Châtillon en Diois dans le cadre de « A tout bout de champ 2020 ».
2020.P 31	Convention tripartite 2020-2021 avec l'association de Vulgarisation et Initiatives en Ethologie (V.I.E.) et la SCOP SA SOLSTICE pour le suivi des chiens de protection de troupeaux.
2020.P 32	Modification intervenue en cours de marché : Avenant n° 1 modifiant la répartition financière interne du groupement de maîtrise d'œuvre relative au marché « Mission de de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) ».
2020.P 33	Marché « Missions de Maîtrise d'œuvre infrastructure (lot 1) et de Diagnostic bâtiment (lot 2) pour l'aménagement du site de la Coche », choix des prestataires pour le marché.
2020.P 34	Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°2 au marché « Suivi hydrologique sur les bassins versant de la Bourne et du Furon ».
2020.P 35	Modification d'un marché public en cours d'exécution : Avenant n° 1 au marché « Location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes »
2020.P 36	Choix du prestataire pour « la fourniture et la pose de 3 chambres froides » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420)

**Les décisions n° 2020.P 09 à 2020.P 36 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 3 octobre 2020.**

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « les actions », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

<https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Mission de déploiement de la marque Inspiration Vercors sur les réseaux sociaux », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 22 janvier 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 48 candidats et que parmi eux, 7 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 12 février 2020,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de la société MY DESTINATION a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

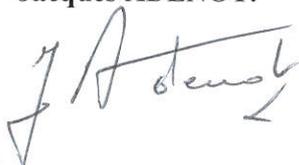
- de **SIGNER** le marché relatif à la mission de déploiement de la marque Inspiration Vercors sur les réseaux sociaux avec **MY DESTINATION**, 13 rue Camille Godard, 33 000 BORDEAUX, pour un **montant plafonné à 30 715,00 € H.T.** répartis de la façon suivante :
  - des prestations fixes pour le montant de 23 565,00 € H.T.,
  - des prestations à bons de commande plafonnées à 7 150,00 € H.T..

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 19 février 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Analyse cartographique des vieux boisements », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 06 février 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 57 candidats et que parmi eux, 4 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 24 février 2020,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du groupement dont a été désigné mandataire l'OFFICE NATIONAL DES FORETS a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à l'analyse cartographique des vieux boisements avec le groupement dont a été désigné mandataire l'**OFFICE NATIONAL DES FORETS**, Direction Territoriale Auvergne Rhône Alpes, 143 rue Pierre Corneille, 69 003 LYON CEDEX (Siège : Direction Générale, 2 avenue St Mandé, 75 570 PARIS CEDEX), pour le **montant total de 19 390,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 26 février 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

**DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de reportages sur la base d'interviews avec **Radio Royans**, sis Place du Champ de Mars 26 190 Saint Jean en Royans, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 03 mars 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec EDF et le Département de l'Isère pour le passage du sentier de la grotte Bournillon, inclus au PDIPR de l'Isère**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L 361-1 relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée et l'article L 361-5 du même code ;

Vu le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de l'Isère et la décision de la Commission Permanente du 22/09/2006 autorisant la signature de cette convention ;

Vu la convention de labellisation d'un réseau de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée signée le 22/09/2006.

Vu l'avenant à la convention de labellisation d'un réseau de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée signée le 19/12/2017.

et

Considérant que la commune de Châtelus a voulu officialiser l'ouverture au public du chemin de la grotte Bournillon, passant sur un terrain appartenant à EDF, et prendre en considération les interférences entre les ouvrages hydroélectriques et la circulation du public,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention d'occupation de la propriété d'EDF relative au passage du sentier de la grotte Bournillon, inclus au PDIPR de l'Isère.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 06 mars 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Conception graphique et mise en page des outils de communication »,  
choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 06 février 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 127 candidats et que parmi eux, 43 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 26 février 2020,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de la société Laurent MOURLON a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché accord cadre mono attributaire relatif à la conception graphique et la mise en page des outils de communication avec **Laurent MOURLON** 12 rue Lavoisier 69 300 Caluire et Cuire, pour un **montant plafonné à 8 300, € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 11 mars 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Conventions pour les interventions artistiques-culturelles et pédagogiques dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'actuelle charte du Parc ambitionnant de faire participer les acteurs, partenaires et habitants à la mise en œuvre de démarches participatives,
- Considérant l'objectif opérationnel 6.1.2 défini dans la Charte du Parc « Sensibiliser et éduquer les jeunes du territoire »,
- Considérant que ce projet a pour objectif de mieux faire comprendre ce qu'est un Parc naturel régional, celui du Vercors (missions, gouvernance) mais aussi de faire participer les enfants à la construction du Parc de demain,

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de conventions pour les interventions artistique-culturelles dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte » pour un **total de 17 302,24 € net de taxes** avec les prestataires suivants :
  - Illustratrice **Marie CAUDRY** n° Siret 493 350 912 00033 ; Le Village, 26 160 PONT-DE-BARRET, pour l'intervention dans le collège Revesz Long à Crest pour le montant de 2 534,00 € net de taxes plus le pourcentage URSSAF auteurs à verser pour le montant de 18,24 €,
  - Artiste-plasticienne **Adrianna WALLIS** n° Siret 790 733 539 00023 ; Les Lombards, 38 250 VILLARD-DE-LANS, pour l'intervention dans les écoles Georges Brassens et Anne Pierjean à Crest pour le montant de 3 960,00 € nets de taxes,
  - Artiste-typographe **Quentin PREAUD** n° Siret 492 011 986 00030 ; 165 rue Georges Chaix, 26 160 PONT-DE-BARRET, pour l'intervention dans le collège Revesz Long à Crest pour le montant de 470,00 € nets de taxes,
  - Artiste-photographe **Lucile ORTEGA** n° Siret 799 262 290 00015 ; 393 route de la Vallée, 07 340 BOGY, pour l'intervention dans l'école des Arnauds à Romans-sur-Isère pour le montant de 2 400,00 € nets de taxes,
  - Artiste-plasticienne **Solange CHAUSSINAND** n° Siret 501 563 068 00029 ; 1395 C chemin des Pilots, la Riffaudy, 26 300 ALIXAN, pour l'intervention dans l'école Paul Langevin à Romans sur Isère pour le montant de 3 960,00 € nets de taxes,
  - Artiste **Rémi DE CHIARA** n° Siret 751 822 800 00015 ; 1 rue Dumont d'Urville, 69 004 LYON, pour l'intervention dans l'école du Stade et le collège Le Savouret à Saint-Marcellin pour le montant de 3 960,00 € nets de taxes,

➤ d'**AUTORISER** la signature de conventions pour les interventions pédagogiques dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte » pour un **total de 13 800,00 € T.T.C.** avec les prestataires suivants :

- Association **LYSANDRA Education Environnement** n° Siret 488 423 815 00023 ; 14 descente de la Brèche, le Vieux Village, 26 400 BEAUFORT-SUR-GERVANNE, pour l'intervention dans les écoles Georges Brassens et Anne Pierjean et au collège Revesz Long à Crest pour le montant de 5 100,00 € T.T.C.,
- Monsieur **Nicolas PEYRETOUT** n° Siret 487 822 561 00022 ; Mas Plan, 26 190 LA MOTTE FANJAS, pour l'intervention dans l'école du Stade et le collège Le Savouret à Saint-Marcellin pour le montant de 3 600,00 € T.T.C.,
- Monsieur **Stéphane DESROUSSEAU** n° Siret 790 617 278 00037 ; 740 chemin des sables, 26 190 CHABEUIL, pour l'intervention dans les écoles des Arnauds et Paul Langevin à Romans sur Isère pour le montant de 5 100,00 € T.T.C..

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 13 mars 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Évolution de l'espace web avec questionnaire évaluatif », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8 relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à l'évolution de l'espace web avec questionnaire évaluatif avec **SARL DIGITZ**, 73 cours Albert Thomas, 69003 LYON, pour un **montant de 8 295,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 17 mars 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Convention avec GLÉNAT ÉDITIONS pour la publication de l'ouvrage « Voyages à vélo et vélo électrique dans le Vercors » .**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que Glénat, qui publie des itinéraires de balades et voyages à vélo, a proposé au Parc de publier un ouvrage consacré au voyage à vélo sur son territoire,
- Considérant que l'ouvrage sera réalisé en partenariat, étant précisé que Glénat sera chargé de l'ensemble des travaux nécessaires à la conception, réalisation et fabrication de l'ouvrage,
- Considérant que le Parc accepte de participer à l'édition de l'ouvrage « Voyages à vélo et vélo électrique dans le Vercors »,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** une convention avec **GLÉNAT ÉDITIONS, dont le siège social est situé 37, rue Servan, 38 000 Grenoble** pour la réalisation, l'exploitation et la promotion de l'ouvrage « Voyages à vélo et vélo électrique dans le Vercors » comprenant les conditions et modalités de commande suivantes :
  - Titre provisoire : Voyages à vélo et vélo électrique dans le Vercors
  - Prix Public Toutes Taxes Comprises France : 15 Euros
  - Date de publication prévisionnelle : mars 2021
  - Tirage prévisionnel : 3 000 exemplaires
  - Caractéristiques techniques : format 11,8 x 22 cm, 144 pages quadri, imprimées sur un papier couché mat 135 g, couverture quadri sur une carte couchée 300 g, pelliculage brillant, 1 rabat de 65 mm, reliure Wire-O
  - le Parc s'engage à acquérir auprès de GLENAT **500 exemplaires**, au prix de cession de **9 833,75 € H.T. (soit 11 115,60 € T.T.C.)**
- de **FINANCER** ce montant sur la ligne BOUTIQUE compris dans le budget principal du Parc naturel régional du Vercors.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 18 mars 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Avenant n°1 à la convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réalisation d'une étude pour une meilleure connaissance des aspects « viande » de la race Villard de Lans et la réalisation de supports de communication.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2019.P05 en date du 13 février 2019, relative à la signature d'une convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR) pour la réalisation d'une étude afin d'obtenir une meilleure connaissance des aspects « viande » de la race Villard de Lans et de réaliser les supports de communication pour montant total de **12 000 € TTC maximum**.
- Considérant que l'organisation des séances de dégustation afin de promouvoir et communiquer sur la race Villard de Lans pour l'étude viande a généré un surcoût pour l'OSUE RAR,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** un avenant à la convention avec l'Association Organisme de Sélection de l'Union Européenne des Races Alpines Réunies (OSUE RAR), dont le siège est situé à la Maison de l'Agriculture, 52 avenue des Îles, B.P. 9016, 74990 Annecy Cedex 9, relatif à l'incidence financière pour le montant de 550 € TTC et portant le nouveau montant total de **12 550 € TTC maximum**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 20 mars 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention 2020 avec l'Association La Feuille de Sauge, pour la mise en place du suivi des effectifs de la Tulipe sauvage sur Die dans le cadre du plan d'actions pour la préservation de la Tulipe sauvage.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que La Tulipe sylvestre est protégée au niveau national et que l'espèce est fortement en régression en France,
- Considérant que cependant, elle subsiste sur certains territoires comme le Diois où elle y est abondante au regard des recensements 2009 – 2010,
- Considérant que le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a demandé la réalisation d'un plan de gestion de la Tulipe sauvage coordonné par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et validé en avril 2011,
- Considérant que ce plan de gestion s'articule autour de quatre axes de travail dont « l'amélioration de la connaissance de l'espèce et de sa répartition »,

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention pour le suivi des effectifs de la Tulipe sauvage sur Die avec **l'Association La Feuille de Sauge**, Les Payats, 26 410 MENGLON, pour un montant total de **900,00 € T.T.C.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 26 mars 2020**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Marchés « Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : Études, entretien et pédagogie », choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 5.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 11 février 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 46 candidats et que parmi eux, 8 ont retourné leur proposition avant la date limite du 10 mars 2020,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
  - Lot 1 : Caractérisation du phénomène de swarming sur le Gouffre Berger et étude de cavités secondaires **DIAGNOSTIC NATURE**
  - Lot 2 : STOC Capture **Monsieur Nicolas RENOUS**
  - Lot 5 : Acquisition de données par LIDAR Aérien **SINTEGRA S.A.S.**
- Considérant l'absence d'offres pour le lot 3 « Monographie historique à l'époque moderne des alpages de la Molière et du Sornin » et l'offre de prix inacceptable pour le lot 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme », les consultations ont respectivement été déclarées infructueuses et sans suite.

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés pour « l'Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : Études, entretien et pédagogie » pour les lots 1, 2 et 5 pour un **montant total de 41 030,00 € H.T.** avec :
  - **DIAGNOSTIC NATURE**, Les Epées, 38 450 VIF, pour le **lot 1 « Caractérisation du phénomène de swarming sur le Gouffre Berger et étude de cavités secondaires »** pour un montant total de **11 370,00 € hors taxes.**

- **Monsieur Nicolas RENOUS**, 595 chemin de Gueymene, 26 400 CREST pour les **lot 2 « STOC Capture »** pour un montant de **16 690,00 € net de taxes**, dont 3 458,00 € pour la tranche ferme, et 3 308,00 € pour chacune des tranches conditionnelles 1 à 4.
  - **SINTEGRA S.A.S.**, 11 chemin des Près, CS 30 003, 38 241 MEYLAN Cedex, pour le **lot 5 « Acquisition de données par LIDAR Aérien »** pour un montant de **12 970,00 € hors taxes**.
- de **CONSULTER** des candidats ciblés afin d'obtenir une offre de prix dans les crédits disponibles pour les lots 3 « Monographie historique à l'époque moderne des alpages de la Molière et du Sornin » et 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme ».

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 31 mars 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Accompagnement à la conception d'une stratégie de communication engageante pour une mobilité partagée », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 28 février 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 56 candidats et que parmi eux, 2 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 23 mars 2020,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat FARENIS a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à l'accompagnement à la conception d'une stratégie de communication engageante pour une mobilité partagée avec la société FARENIS, 18-20 rue Tronchet, 69 006 LYON, pour le **montant total de 8 400,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 1<sup>er</sup> avril 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**

**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Vercors et la Commune de Vassieux en Vercors pour mutualisation du personnel des services techniques**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le PNRV et la Commune de Vassieux en Vercors ont manifesté leur volonté commune d'optimiser leur coopération pour la mise en œuvre d'une convention de prestation de service via la mutualisation d'agents ds services techniques pour assurer le suivi et l'entretien des bâtiments et les extérieurs du Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire,
- Considérant que la prestation de service consiste en une relation par laquelle une collectivité ( la Commune de Vassieux en Vercors) fournit à une autre (le PNRV) un service pendant un temps limité, en l'échange d'une contrepartie financière
- Considérant que la Commune de Vassieux en Vercors prend à sa charge la rémunération des agents (charges comprises), les avancements , et les frais de déplacements courants des techniciens,
- Considérant que les dépenses liées aux fournitures, entretiens, réparations et consommables des outils sont à la charge du PNRV,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** une convention avec **la Commune de Vassieux en Vercors 1, Rond point des cinq villes Compagnons de la Libération, 26420 Vassieux en Vercors** , pour la mutualisation du personnel des services techniques, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 3 ans**,et pouvant être renouvelée par reconduction expresse,
- de **VERSER**, via les régies du *Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire* , à la Commune de Vassieux en Vercors une participation financière de **25 euros de l'heure** multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement ( exprimé en jour ou demi journée), selon un état trimestriel établi par le responsable du service technique de la Commune de Vassieux en Vercors

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 1<sup>er</sup> avril 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Achat de deux véhicules Duster essentiel Blue de couleur blanche pour la Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la nécessité pour le PNRV de renouveler deux véhicules de sa flotte automobile,
- Considérant que le PNRV a adhéré à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) le 10 février 2020,
- Considérant que l'UGAP est une centrale d'achat au sens de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle est réservée aux personnes publiques et privées visées à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 juillet 1985 modifié,

**DÉCIDE**

- d'**ACHETER**, via la centrale d'achat UGAP, **DEUX véhicules Duster essentiel Blue dCi 115 4X4 6 CV-115 CH**, de couleur blanche pour un **montant total de 33 867,56 euros HT (40 451,17 euros TTC)**
- que cet achat soit porter au budget annexe de la **Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 07 avril 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marchés « Mission Photo », choix des prestataires pour les lots 1, 2,3,4 et 5.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légal et du Parc du Vercors en date du 14 janvier 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 116 candidats et que parmi eux, 28 ont retourné leur proposition avant la date limite du 11 février 2020,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
  - Lot 1 : «L'humain dans son environnement, les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur le territoire » **Monsieur Guillaume ATGER**
  - Lot 2 : « Paysages et sites emblématiques » **Monsieur Fabian DA COSTA**
  - Lot 3 : « Mobilité » **Monsieur Christophe HURET**
  - Lot 4: « Énergie » **Monsieur Guillaume ATGER**
  - Lot 5 : « Fôret » **Monsieur Paul André COUMES**
- Considérant que pour les lots 6 « Agriculture »,7 « Biodiversité », 8 « Tourisme » et 9 « Hors catégorie » les consultations ont été déclarées sans suite.

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés pour «mission photo » pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 pour un **montant total de 15 060,00 € H.T.** avec :
  - **Monsieur Guillaume ATGER**, 01 600 Saint Didier de Formans, pour le **lot 1 « L'humain dans son environnement, les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur le territoire »** pour un montant total de **2 250,00 € HT** pour 15 photos,
  - **Monsieur Fabian DA COSTA**, 1150 chemin des Gerys 26 190 Rochechinard pour le **lot 2 « Paysages et sites emblématiques »** pour un montant de **5 760,00 € net de taxes** pour 48 photos,
  - **Monsieur Christophe HURET**, 13 rue Alfred de Musset 26 100 Romans, pour le **lot 3 «**

**Mobilité** » pour un montant de **1 800,00 € HT** pour 15 photos,

- **Monsieur Guillaume ATGER**, 01 600 Saint Didier de Formans, pour le **lot 4 « Energie »** pour un montant total de **2 250,00 € HT** pour 15 photos.
- **Monsieur Paul André COUMES** Le Bourg 63980 ECHANDELYS, pour le **lot 5 « Fôret »** pour un montant total de **3 000,00 € HT** pour 15 photos.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 29 avril 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : « Étude de faisabilité du rapprochement des marques Esprit Parc national et Valeurs Parc naturel régional & Élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan d'action triennal » : constitution d'un groupement de commande.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la volonté des territoires ci-après de s'associer : Parc national du Mercantour, Parc national des Écrins, Parc national de la Vanoise, le Parc naturel régional de la Sainte Baume pour le compte du collectif des parcs naturels régionaux de PACA et le Parc naturel régional du Vercors,
- Considérant l'objectif d'une meilleure identification par les clientèles des produits et des services touristiques offerts par les espaces naturels protégés alpins français,
- Considérant le souhait des territoires de définir une identité, un positionnement, une stratégie et un plan d'action permettant aux espaces protégés du massif alpin français de construire une offre commune et partagée qui sera déclinée en un plan d'actions opérationnel triennal,

**DÉCIDE**

- d'**ACCEPTER** de **CONSTITUER** un groupement de commandes selon l'article L.2113-6 et L.2113-7 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relatif au code de la commande publique.
- de **SIGNER** une convention constitutive entre les membres du groupement, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et désigne le Parc national du Mercantour comme coordonnateur du groupement.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 27 avril 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Marché « Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : Études, entretien et pédagogie », choix du prestataire pour le lot 4.**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2020.P19 en date du 31 mars 2020 relatif au choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 5 pour un montant total de **41 030,00 € H.T.**, et permettant la consultation auprès de candidats ciblés pour les lots 3 et 4,
- Considérant la mise en concurrence restreinte via la plateforme dématérialisée du Dauphiné-Légales en date du 30 mars 2020,
- Considérant que 3 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 21 avril 2020,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat **SAS LE BRILLANT RENARD** pour le lot 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme » a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
- Considérant la négociation infructueuse avec le candidat du lot 3 « Monographie historique à l'époque moderne des alpages de la Molière et du Sornin »,

#### DÉCIDE

- de **DÉCLARER INFRUCTUEUX** le lot 3 « Monographie historique à l'époque moderne des alpages de la Molière et du Sornin »,
- de **SIGNER** le marché pour le lot 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme » avec **SAS LE BRILLANT RENARD**, 135 traverse des Izards, 38 410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE pour un montant de **11 150,00 € hors taxes**.
- de **CONSTATER** que le marché pour « l'Espace Naturel Sensible de la Molière et du Sornin : Études, entretien et pédagogie » s'élève à un montant total **52 180,00 € H.T.** incluant le lot 4, ainsi que les lots 1, 2 et 5 précédemment attribués.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 05 mai 2020,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°1 au marché « Création d'un outil digital pour la découverte du territoire (Action POIA2271 Road Trip) ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2019.P63 en date du 10 décembre 2019, attribuant le marché pour le montant total de **41 489,70 € H.T.** au groupement dont TERRITOIRES AVENIR a été désigné mandataire,
- Considérant les évolutions techniques intervenues en cours de marché, les prestations du co-traitant Keyrio, en charge du développement et de la programmation informatique, ont été annulées en accord avec l'entreprise,
- Considérant la somme concernée du montant de 1 500 euros H.T., ce montant sera réaffecté au mandataire du groupement, Territoires Avenir, pour la réalisation d'un travail de recensement, homogénéisation et synthèse de données en vue de l'intégration dans l'outil digital,

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n° 1 au marché relatif à la création d'un outil digital pour la découverte du territoire (Action POIA2271 Road Trip) avec le groupement dont le mandataire désigné est **TERRITOIRES AVENIR, Le Thomas II, 293 route du Tunnel, 73 370 LE BOURGET DU LAC**, donnant l'accord de réaffecter 1 500 € H.T. entre co-traitants,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 07 mai 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Choix du prestataire pour l'assurance « dommages ouvrage » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420)**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la mise en concurrence restreinte auprès de deux candidats en date du 16 avril 2020,
- Considérant la réception de deux offres et leur analyse, la proposition du candidat **GROUPAMA** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le contrat d'assurance « dommages ouvrage » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) avec **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE**, 50 rue de Saint Cyr, 69 009 LYON pour le montant de la cotisation provisionnelle de **26 892,00 € H.T.**, comprenant la formule de garantie légale ainsi que les 3 garanties facultatives « bon fonctionnement des éléments d'équipement », « dommages immatériels consécutifs » et « dommages aux existants »,
- de **PRENDRE EN COMPTE** que cette somme sera ajustée sur la base du coût total de construction définitif.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 18 juin 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°1 au marché « Suivi hydrologique sur les bassins versant de la Bourne et du Furon ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2018.P52 en date du 21 novembre 2018, attribuant le marché pour le montant total de **25 763,75 € H.T.** à la société **IDEES-EAUX**, pour une durée de 20 mois à compter de la notification du marché,
- Considérant la notification en date du 05 décembre 2018, la date de fin de marché est fixée au 05 août 2020,
- Considérant le retard encouru sur le planning initial principalement dû aux démarches pour obtenir l'accord des propriétaires riverains et à la période de confinement liée à la crise sanitaire impactant les délais d'instruction des demandes d'autorisations faites auprès des services de l'État,

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n° 1 au marché relatif au suivi hydrologique sur les bassins versant de la Bourne et du Furon avec **IDEES-EAUX**, Quartier les Drets, 26 300 BOURG-DE-PEAGE prorogeant le marché de 4 mois, portant la date de fin de marché au **05 décembre 2020**,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 22 juin 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet** : **Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°1 au marché « Réalisation d'un film pour l'Espace D au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2020.P04 en date du 17 janvier 2020, attribuant le marché pour le montant total de **39 156,00 € H.T.** à la société **ETINCELLES SARL**,
- Considérant la crise sanitaire du COVID 19, l'impact économique que celle-ci a sur la société Étincelles et la volonté du Parc du Vercors que l'entreprise puisse mener à terme la réalisation du film pour le Mémorial de la Résistance,

#### **DÉCIDE**

- d'**ACCORDER** le versement à la société Étincelles d'une avance de 15 % du montant TTC du marché, soit le montant de **7 048,08 € TTC**,
- de **SIGNER** l'avenant n° 1 au marché pour la réalisation d'un film pour l'espace D au Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors (26420) avec la société **ETINCELLES SARL, 22 hameau du Goutey, 38 700 CORENC**, formalisant le versement de cette avance,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 20 juillet 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Contrat de cession pour le spectacle-concert organisé le 24 juillet 2020 à Châtillon en Diois dans le cadre de « A tout bout de champ 2020 ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la crise sanitaire et l'annulation de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage 2020,
- Considérant « A tout bout de champ 2020 », à savoir l'organisation de plusieurs moments festifs à différents lieux du territoire du Parc du Vercors en partenariat avec les producteurs locaux, dont le 24 juillet 2020 à la Pisciculture des sources de l'Archiane à Châtillon-en-Diois,

**DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature du contrat de cession pour le spectacle-concert organisé le vendredi 24 juillet 2020 dans le cadre de « A tout bout de champ 2020 » avec le prestataire suivant :
  - Association « Bigre ! », n° d'enregistrement 2-1097639 & 3-1097640 / n° Siret 814 577 334 00018 ; Les anciens moulinsages, 165 rue Chaix, 26160 Pont de Barret, pour le spectacle « Broussaille assaille », pour le montant de **800 € net de taxes.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 20 juillet 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Convention tripartite 2020-2021 avec l'association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie (V.I.E.) et la SCOP SA SOLSTICE pour le suivi des chiens de protection de troupeaux.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors est concerné par le retour du loup sur son territoire depuis la fin des années 90 et qu'en 2017, une nouvelle Motion « loup », a été validée à l'unanimité du bureau exécutif en septembre,
- Considérant la constitution, en 2018, d'un groupe de réflexion pour l'élaboration d'un plan d'action Vercors « loup & territoire », dont la question des chiens de protection, de leur comportement, de leur éducation, et en particulier de leurs interactions avec les usagers de l'espace, est inscrite parmi les actions prioritaires du plan d'actions Vercors,
- Considérant que l'association V.I.E travaille depuis plusieurs années au développement d'un programme de recherche participatif autour des chiens de protection, dont certains participants font partie du territoire du Parc,
- Considérant la décision 2019.P25 en date du 20 mai 2019, autorisant la signature d'une première convention pour augmenter le nombre de chiens suivis sur le territoire du Parc et ainsi rendre plus robustes les résultats des analyses spatiales et de comportements des chiens,
- Considérant que le projet 2020-2021 vise à poursuivre le suivi comportemental et spatial des chiens de protection dans 5 exploitations agricoles, à élaborer un protocole d'analyses biostatistiques et d'analyser selon ce protocole les résultats obtenus sur les tests réalisés depuis 2015 à l'échelle nationale.

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention tripartite pour le suivi des chiens de protection de troupeaux pour le montant total de 30 000,00 € TTC, avec :
  - **l'association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie (V.I.E.)**, dont le siège administratif est fixé à Bressonnet, 48160 SAINT-MICHEL-DE-DEZE, pour le montant de **20 000,00 € TTC**.
  - **SOLSTICE SCOP SA**, dont le siège social est sis Ecosite, Ronde des Alisiers, 26400 Eurre, pour le montant de **10 000,00 € TTC**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 20 juillet 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Modification intervenue en cours de marché : Avenant n° 1 modifiant la répartition financière interne du groupement de maîtrise d'œuvre relative au marché « Mission de de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2019.CS14 du Comité Syndical en date du 12 juillet 2019 relative à la délégation de l'assemblée délibérante au Président de la compétence d'entériner la décision de la CAO, dans la limite de 350 000,00 € H.T. pour le marché de maîtrise d'œuvre du Piroulet,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2124-2 relatif la procédure formalisée « appel d'offres ouvert »,
- Considérant la décision n° 2019.P 47 en date du 02 septembre 2019 attribuant le marché au groupement conjoint dont **OPTIM'A** a été désigné mandataire, pour le forfait provisoire de rémunération (FP) du groupement correspondant à **314 500,00 € H.T.**, soit le produit du taux de rémunération (12,58 %) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (2 500 000,00 € H.T.).
- Considérant que la répartition financière interne au groupement a fait l'objet d'évolutions sans pour autant en modifier le total général,

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n°1 modifiant la répartition financière interne du groupement de maîtrise d'œuvre relative au marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) » avec **OPTIM'A, 50 bis Chemin de Malanot, 38 700 CORENC,**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 22 juillet 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Missions de Maîtrise d'œuvre infrastructure (lot 1) et de Diagnostic bâtiment (lot 2) pour l'aménagement du site de la Coche », choix des prestataires pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'appel à candidatures sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 28 avril 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 28 candidats et que parmi eux, 6 candidats ont retourné leur candidature avant la date limite du 19 mai 2020,
- Considérant l'analyse des candidatures, trois candidats ont été admis à remettre une offre avant la date limite du 23 juillet 2020,
- Considérant l'analyse des offres, et les auditions des trois candidats en date du 02 septembre 2020, la proposition du groupement dont le mandataire désigné est la « **SARL LANDFABRIK** » a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché pour les missions de maîtrise d'œuvre infrastructure (lot 1) et de Diagnostic bâtiment (lot 2) pour l'aménagement du site de la Coche avec le groupement solidaire dont le mandataire désigné est la **SARL LANDFABRIK, 763 chemin des Travers, 38 470 SAINT-GERVAIS (Siège : 28 rue Etienne Dolet, 75 020 PARIS),**
- Le forfait provisoire de rémunération (FP) du groupement correspond à **27 900,00 € H.T.** selon la répartition suivante :

- **Lot 1 : Missions de maîtrise d'œuvre en infrastructure :**

- ✓ tranche ferme : forfait de 6 580,00 € H.T.

- ✓ tranche conditionnelle : forfait provisoire de la tranche conditionnelle : 16 450,00 € H.T. (produit du taux de rémunération (11,75 %) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle (140 000,00 € H.T.) affectée aux travaux)

- ✓ Option OPC : forfait de 1 345,00 € H.T.

- ✓ Option Réalisation d'un guide « mode d'emploi » : forfait de 1 410,00 € H.T.

- **Lot 2 : Mission architecturale** : forfait de 2 115,00 € H.T.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 07 septembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Modification intervenue en cours de marché : Avenant n°2 au marché « Suivi hydrologique sur les bassins versant de la Bourne et du Furon ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2018.P52 en date du 21 novembre 2018, attribuant le marché pour le montant total de **25 763,75 € H.T.** à la société **IDEES-EAUX**, pour une durée de 20 mois à compter de la notification du marché,
- Considérant la décision 2020.P28 en date du 22 juin 2020, prorogeant le marché de 4 mois, portant la date de fin de marché au 05 décembre 2020,
- Considérant qu'afin de garantir la pertinence des données produites, les sites d'implantation des dispositifs de suivi des débits ont du être ajustés par l'ajout de seuils spécifiques à déversement sur lames minces pour trois sites.

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n° 2 au marché relatif au suivi hydrologique sur les bassins versant de la Bourne et du Furon avec **IDEES-EAUX**, Quartier les Drets, 26 300 BOURG-DE-PEAGE relatif à la prestation de « mise en place de seuil spécifique à déversement sur lame mince sur 3 sites »,
- de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications intervenues en cours d'exécution de marché s'élève à **2 700,00 € hors taxes**, introduisant un écart de **10,48 %** et portant le nouveau montant du marché public à **28 463,75 € H.T.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 15 septembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Modification d'un marché public en cours d'exécution : Avenant n° 1 au marché « Location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision n° 2015.P38 en date du 08 septembre 2015 attribuant le marché au groupement avec le mandataire **SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE** pour le montant estimé à **40 710,60 € H.T pour 5 ans**, répartis en prestations fixes (location copieurs) pour 22 847,60 € H.T. et en prix des copies estimés à 17 863,00 € H.T..
- Considérant que le marché arrive à échéance au 30 septembre 2020 et qu'il convient de le prolonger jusqu'à 9 mois jusqu'au 30 juin 2021.

#### **DECIDE**

- de **SIGNER** l'avenant au marché relatif à la location maintenance de systèmes numériques multifonctions et imprimantes avec le groupement dont le mandataire est **SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE** – siège social : 12 rue Louis Courtois de Viçoise ; CS 53646 ; 31 036 TOULOUSE CEDEX 01 – Etablissement en charge des prestations : Direction des marchés publics ; ZI Paris Nord 2 ; BP 52094 ; 22 avenue des Nations ; 95 948 ROISSY CDG CEDEX, pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 soit jusqu'au 30 juin 2021.
- de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications intervenues en cours d'exécution de marché s'élève à **6 106,59 € hors taxes**, introduisant un écart de **15 %** et portant le nouveau montant du marché public à **46 817,19 € H.T.** répartis en prestations fixes (location copieurs) pour 26 274,74 € H.T. et en prix des copies estimés à 20 542,45 € H.T..

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 15 septembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Choix du prestataire pour « la fourniture et la pose de 3 chambres froides » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420)**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la consultation restreinte auprès de trois prestataires en date du 19 juin 2020,
- Considérant la réception de deux offres et leur analyse, la proposition du candidat **FROID NOUVEL AIR** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché pour « la fourniture et la pose de 3 chambres froides » dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) avec **FROID NOUVEL AIR**, ZI Espace Royans 38 680 SAINT JUST DE CLAIX pour un montant de **26 126,20 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 21 septembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**